

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2012

**OBJET : Acquisition des espaces verts  
du parc Maringer et du Haut-Château  
auprès d'EPF Lorraine**

**Rapporteur : M. BREUILLE**

**Délibération n°4**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que la Ville d'Essey-lès-Nancy avait fait appel à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (ex EPML) afin de procéder à l'acquisition de l'ensemble immobilier du Haut-Château (parcelle AB N° 488) et du parc Maringer (parcelles AY N° 457 et 459).

Les conventions respectives du 11 octobre 1985 et du 04 janvier 1988 précisaient que la collectivité acceptait de devenir copropriétaire indivis à hauteur de 70 % des espaces verts et l'EPFL mettait sa part de 30 % en gestion gratuite à la commune afin que celle-ci puisse réaliser une zone de loisirs ou un parc sur les deux sites, ouverts au public ou affectés à un usage d'intérêt public.

Dans son article 6, la convention prévoit qu'il est possible de mettre fin à l'indivision, sur simple lettre, ce qui oblige la collectivité à racheter les 30 % de l'ensemble immobilier appartenant à l'EPFL, selon l'estimation des Domaines.

Or, par courrier en date du 30 janvier 2012, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine a fait savoir à la commune d'Essey-lès-Nancy les modalités de cession des deux ensembles fonciers, selon un échéancier de 8 annuités, à compter du 30 juin 2013, comme suit :

1) Cession du parc Maringer

Parcelles AY N° 457 pour 10a 79ca et N° 459 pour 37a 73ca :

Prix de cession TTC : 46 769,36 € correspondant au prix payé par EPFL en

janvier 1988, auquel s'ajoutent les intérêts de 2 096,40 €, soit un total de **48 865,76 €** ;

2) Cession du Haut-Château

Parcelle cadastrée AB N° 488 pour 94a 54ca :

Prix de cession TTC : 83 888,00 € correspondant au prix payé par EPFL en octobre 1985, auquel s'ajoutent les intérêts de 3 774,96 €, soit un total de **87 662,96 €**.

**PROPOSITIONS**

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme -Déplacement – Transports réunie le 06 mars 2012, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter les modalités d'acquisition des espaces verts du parc Maringer et du Haut-Château auprès de l'EPFL comme précisé ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 23 mars 2012

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**